

## ***Application de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide*** **Plan d'action du Groupe des Nations Unies pour le développement**

### **Contexte**

Le 2 mars 2005, des ministres et d'autres représentants de haut niveau d'environ 85 pays développés ou en développement, ainsi que les chefs d'une vingtaine d'organisations bilatérales et multilatérales de développement, se sont réunis à Paris pour examiner les moyens d'améliorer la qualité de l'aide au développement. Les membres du Groupe des Nations Unies pour le développement ont participé à la réunion en tant que délégation unique, ce qui constitue un signe de la coopération de plus en plus solide qui s'est établie entre les organismes opérationnels de développement du système des Nations Unies. Le message venu de Paris est ferme et clair :

**“L'aide au développement obtient les meilleurs résultats quand elle est totalement alignée sur les priorités et besoins nationaux”**

Le Forum de haut niveau de Paris a marqué une étape critique dans les préparatifs d'ensemble de la communauté internationale en vue de l'examen, en septembre 2005, de la Déclaration du Millénaire et des Objectifs du Millénaire pour le développement. Comme tel, le résultat de la réunion, à savoir l'adoption de la “[Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide](#)”, comporte des implications considérables pour l'activité du UNDG et des Équipes de pays des Nations Unies, ouvrant de nouvelles possibilités tout en exigeant aussi que nous fassions preuve de plus de hardiesse et d'ambition dans nos efforts de réforme.

#### **→ Le Groupe des Nations Unies pour le développement (UNDG)**

Le UNDG a été institué par le Secrétaire général en 1997, pour améliorer l'efficacité du système des Nations Unies dans la coopération pour le développement au niveau national.

Le UNDG rassemble 25 organismes opérationnels qui oeuvrent au développement, plus cinq observateurs. Le Groupe est présidé par l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), qui représente le Secrétaire général.

Depuis l'adoption de la Déclaration de Rome en 2003, le UNDG est passé d'initiatives de réforme de caractère souvent interne, et s'est orienté à définir sa position dans un environnement d'aide en évolution; le résultat du Forum de haut niveau de Paris nous encourage à poursuivre dans cette voie. Nous devons encore aborder un certain nombre de problèmes difficiles, par exemple notre rôle à l'égard des nouvelles modalités d'aide, telles que les approches sectorielles (SWAP) et l'appui budgétaire direct, ainsi que nous aligner plus résolument sur les priorités et systèmes nationaux, si nous entendons prêter un soutien optimal aux pays partenaires afin qu'ils réalisent les engagements de la Déclaration du Millénaire et les OMD.

L'examen triennal d'ensemble des politiques (Triennial Comprehensive Policy Review) par l'Assemblée générale des Nations Unies nous offre pour ce faire un appui solide, et ces points ont été également approuvés par le Conseil des Chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies.

De nombreuses initiatives ont déjà été prises depuis le lancement du Programme du Secrétaire général pour la réforme de l'ONU, en 1997, en réponse aux défis qui se posent en matière d'Harmonisation & alignement. Les progrès réalisés sur ces initiatives ont été décrits dans un document d'information établi pour Paris, “[La réforme de l'ONU – Harmonisation et alignement pour réaliser les OMD](#)”. Le rapport du Secrétaire général daté de mars 2005, “Dans une liberté plus grande”, entérine l'appel à un rôle plus déterminé de l'ONU dans le suivi du Forum de haut niveau de 2005 sur l'efficacité de l'aide. Comme il est exposé dans la suite du présent document, le UNDG prévoit d'agir dans les domaines suivants pour inscrire dans la pratique les engagements pris à Paris :

- 1. Mettre les plans nationaux de développement au centre de la programmation de pays des Nations Unies**
- 2. Renforcer les capacités nationales**
- 3. Utiliser de plus en plus et renforcer les systèmes nationaux**

L'annexe 1 contient une liste d'initiatives assorties d'échéances et l'annexe 2 met en relation les activités du UNDG avec les 12 indicateurs adoptés dans la Déclaration de Paris.

## **1. Mettre les plans nationaux de développement au centre de la programmation de pays des Nations Unies**

Comme on l'a réaffirmé à Paris, de solides stratégies nationales de développement, conjuguées avec une solide direction nationale (*leadership*), constituent la base d'une coopération réussie pour le développement, et une telle 'appropriation' (*ownership*) constitue aussi une condition première de la réalisation des engagements de la Déclaration du Millénaire. Telle est aussi la vision exprimée dans le rapport de mars 2005 du Secrétaire général, "Dans une liberté plus grande", qui, suivant les recommandations du Projet Objectifs du Millénaire, appelle à préparer d'ambitieux plans nationaux de développement sur la base des OMD et à établir des liens étroits entre développement, sécurité et droits humains.

Le UNDG attache en conséquence une importance primordiale à soutenir la mise au point de plans nationaux de développement de haute qualité et basés sur les OMD, tels que ceux énoncés en détail dans les Stratégies pour la réduction de la pauvreté (PRS), et cela par l'entremise du large processus consultatif approuvé à Paris. Dans tous les pays, le bilan commun de pays conduit par l'ONU (voir [CCA and UNDAF Guidelines for UN Country Teams](#)) doit s'inspirer du travail analytique en cours au niveau national, dont les PRS. Les récentes révisions apportées à ces [Guidelines](#) stipulent aussi que, chaque fois que des problèmes intéressant l'ONU et la communauté internationale peuvent être couverts dans les processus nationaux, il n'est pas nécessaire d'entreprendre un bilan commun de pays distinct, et que les Équipes de pays des Nations Unies devraient participer pleinement à ces processus.

**→ Réexaminer avec toutes les Équipes de pays des Nations Unies leur contribution au travail analytique national, par exemple dans la préparation des PRS, et encourager un travail analytique conjoint chaque fois que possible**

Au-delà du travail analytique, les autres rôles essentiels que le système des Nations Unies peut jouer dans les processus nationaux de planification sont énoncés dans la [Note d'orientation \(Guidance Note\)](#) relative à la participation des Équipes de pays des Nations Unies aux documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (PRSP). Parce que c'est la première préoccupation de la communauté internationale, les Équipes de pays des Nations Unies doivent aider leurs homologues nationaux à établir des PRS basés sur les OMD. Cependant, il est nécessaire de fournir une orientation plus précise aux Équipes de pays des Nations Unies concernant leur rôle potentiel au-delà de la préparation des documents relatifs aux PRS et concernant aussi l'incorporation des normes internationales, par exemple s'agissant de seconder leurs homologues nationaux dans le suivi participatif de la mise en œuvre des PRS, ou les ministères sectoriels dans l'établissement de cadres de dépenses à moyen terme ou dans la politique et la gestion de l'aide. Une attention particulière est portée dans la Déclaration de Paris aux États fragiles et à l'utilisation de la matrice de résultats provisoires, et l'ONU doit continuer à jouer un rôle de facilitateur en de telles circonstances.

**→ Assister les pays partenaires dans l'élaboration de PRS nationales basées sur les OMD, en prêtant appui aux Équipes de pays des Nations Unies au moyen de ressources, outils et manuels spécifiques et en faisant appel à un "réseau des OMD" qui réunisse des experts venus de l'ensemble du système des Nations Unies**

**→ Aider les pays partenaires à préparer et mettre en œuvre les matrices de résultats provisoires chaque fois qu'il convient**

**→ Fournir une orientation aux Équipes de pays des Nations Unies concernant le soutien aux homologues nationaux dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des PRS de manière participative**

Pour assurer le maximum de synergie entre les PRS nationaux et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF), et pour prêter l'appui optimal aux homologues nationaux, les Équipes de pays des Nations Unies ont été encouragées à synchroniser le moment et la durée de leur programmation avec les cycles nationaux de planification. Tandis que certaines Équipes de pays ont

déjà ajusté leurs cycles de programmation si nécessaire, cela n'a pas encore été fait systématiquement pour tous les pays qui abordent de nouveaux programmes de pays.

**→ Veiller à ce que tous les cycles des programmes de pays des Nations Unies soient synchronisés avec les cycles nationaux de planification**

Les Équipes de pays des Nations Unies devraient utiliser les PRS nationales basées sur les OMD en tant que base de leur propre programmation à travers la durée du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF), qui est de 3 à 5 ans, sur lequel se guide la préparation des programmes spécifiques de chaque institution. L'UNDAF est l'outil au moyen duquel les Équipes de pays alignent leurs interventions sur les priorités nationales, comme il apparaît dans les résultats de l'UNDAF et les produits propres à chaque institution. De cette manière, l'ONU garantit que son appui aux homologues nationaux correspond aux priorités nationales de développement sur lesquelles s'était fait un large accord.

**→ Veiller à ce que les résultats de l'UNDAF soient alignés sur les priorités et plans nationaux**

Comme les États Membres de l'ONU en ont donné mandat dans l'examen triennal de la politique d'ensemble (2004) et comme il est devenu apparent lors des débats tenus à Paris, l'ONU devra aussi renforcer sa capacité d'aider les homologues nationaux à gérer les nouvelles modalités de l'aide, telles que les approches sectorielles et l'appui budgétaire (voir la section 2 pour la mise en place de capacités dans ce domaine). En février 2005, les membres du UNDG ont approuvé un document directif ("[The role of the UN System in a Changing Aid Environment – Sector Support and Sector Programmes](#)") qui met en relief le rôle important que l'ONU peut jouer dans les programmes sectoriels durant la conception et l'application. Un trait notable de ce document réside dans l'engagement pris par le UNDG d'amender, d'ici la fin de 2005, toute politique et réglementation qui empêchent les institutions de participer pleinement aux arrangements pris en matière d'appui sectoriel, ainsi que dans son engagement d'amplifier le recours aux systèmes nationaux (voir section 3).

**→ Soutenir les pays partenaires concernant les arrangements pris en matière d'appui sectoriel**

**→ Convertir en directives pratiques l'engagement en matière d'appui sectoriel**

Point tout aussi important, les Équipes de pays des Nations Unies doivent aider les gouvernements nationaux à accroître l'efficacité de l'aide en intégrant au niveau des pays les initiatives sectorielles ou thématiques d'ampleur mondiale ou régionale. Il importe d'intégrer de telles initiatives, par exemple le travail en collaboration avec des fonds mondiaux, à la suite qui sera donnée au Forum de Paris au niveau national, et d'en faire une partie intégrante des processus nationaux de planification tels que les PRS. Les Équipes de pays des Nations Unies peuvent aider à garantir que de telles initiatives ont un impact au niveau des pays, par exemple en promouvant les "Three Ones" sur le VIH/sida et l'initiative Voie rapide (Fast Track) de l'Éducation pour tous. Plus généralement, l'orientation imprimée par l'ONU dans ces domaines, par exemple concernant la programmation basée sur les droits humains, l'intégration des sexes/spécificités dans tous les domaines et la gestion de l'environnement, devrait être encouragée au niveau national,

**→ Offrir une orientation sur les initiatives sectorielles/thématiques, notamment les fonds mondiaux et les initiatives régionales, aux Équipes de pays des Nations Unies et aligner s'il y a lieu les capacités de celles-ci de manière à accroître l'efficacité de l'aide**

## **2. Renforcer les capacités nationales**

La Déclaration de Paris repose sur la conviction qu'il est essentiel que le processus d'amélioration de l'efficacité de l'aide soit dirigé au niveau national. Si un ferme engagement constitue dans ce domaine un élément du succès, l'existence de capacités nationales permettant de mettre en œuvre un agenda très difficile sur les plans tant politique que technique en est un second.

Le système des Nations Unies, avec son accès à un vaste éventail d'expertise technique, est généralement reconnu comme un partenaire clef s'agissant de soutenir les activités de renforcement des capacités dans les pays bénéficiaires de programmes. Cependant, par le passé, les initiatives de renforcement des capacités ont souvent porté sur les capacités nécessaires pour gérer et mettre en

œuvre les programmes et projets soutenus par l'ONU, plus qu'il ne s'est agi de renforcer les capacités des homologues de gérer et mettre en œuvre le processus national de développement. L'examen triennal d'ensemble de l'Assemblée générale (2004) a donc confié pour tâche à l'ONU d'intensifier les efforts visant à renforcer les stratégies de création des capacités nationales, qui sont essentielles pour réaliser les OMD, notamment les capacités nécessaires pour gérer des modalités de l'aide différentes.

- **Examiner et redéfinir le rôle du UNDG dans la “création de capacités” afin de donner suite à l'Examen triennal d'ensemble des politiques (TCPR) et à la Déclaration de Paris, surtout concernant le problème de l'exécution nationale**
- **Mettre en relief l'importance de la “création de capacités” dans les CCA/UNDAF Directives et veiller à ce que les Équipes de pays des Nations Unies remédient systématiquement aux lacunes identifiées en matière de capacités**
- **Travailler avec les pays partenaires à intégrer les problèmes relatifs à la création de capacités dans les plans nationaux et, s'il y a lieu, dans la préparation et l'application des stratégies nationales de création de capacités**

Pour favoriser un esprit d'exercice mutuel des responsabilités, les membres du UNDG jugent capital de contrôler le respect des engagements de Paris au niveau national. L'ONU peut aider les gouvernements partenaires à faciliter ce processus de manière inclusive et renforcer leurs capacités respectives chaque fois que nécessaire. Le suivi de la Déclaration de Paris devrait être lié au suivi de l'OMD 8 (“Mettre en place un partenariat mondial pour le développement”) et trouver place dans les rapports nationaux et régionaux sur les OMD. Les Équipes de pays des Nations Unies doivent encourager la préparation de cadres harmonisés d'évaluation de la performance nationale et les évaluations communes de progrès, partout où elles existent, et y participer.

- **Élaborer des directives à l'intention des Équipes de pays des Nations Unies sur la manière d'assister le suivi de la Déclaration de Paris et l'établissement de rapports à ce sujet, en s'inspirant de modèles tels que le Groupe de suivi indépendant en Tanzanie et en utilisant les processus existants d'établissement de rapports sur les OMD afin de contrôler l'efficacité de l'aide, dans le cadre de l'OMD 8**

### 3. Utiliser de plus en plus et renforcer les systèmes nationaux

Il est généralement reconnu que les pratiques de coopération au service du développement imposent une lourde charge aux pays partenaires parce qu'ils doivent tenir compte de leurs règles, réglementations et exigences différentes. Au lieu de renforcer les systèmes nationaux, les partenaires de développement sapent ainsi les capacités existantes, en imposant au personnel gouvernemental la tâche d'appliquer des procédures souvent compliquées et bureaucratiques.

Dans le contexte du document directif sur l'appui sectoriel, les institutions membres du UNDG se sont déjà engagées à utiliser autant que possible les systèmes nationaux dans les domaines ci-après :

- établissement de rapports sectoriels
- suivi et évaluation
- examens annuels de performance
- rapports intérimaires
- achats

Dans la suite à donner au Forum de Paris, ces engagements seront étendus de manière à couvrir toutes les interventions, partout où ce sera possible et chaque fois que possible, surtout dans les autres domaines de la gestion financière. En particulier, le système des Nations Unies soutiendra à cette fin la création de capacités des systèmes nationaux, par exemple dans le domaine des achats et du suivi et évaluation. Quand des systèmes parallèles existent, par exemple dans les unités d'exécution de projets (PIU), l'ONU appuiera les plans de transition dans le sens d'une pleine utilisation des systèmes nationaux, en conformité avec les dispositions relatives à l'exécution nationale.

- **Les institutions membres du UNDG amenderont toutes les réglementations qui empêchent l'utilisation des systèmes nationaux dans les domaines susmentionnés, sous réserve de l'approbation du conseil**
- **Il faut inclure un examen systématique des systèmes nationaux dans le bilan commun de pays, examen sur la base duquel il sera décidé si l'on doit s'en remettre à ces systèmes dans les cycles de programme ultérieurs et s'il faut remédier systématiquement aux lacunes identifiées en matière de capacités en prêtant un appui ciblé aux homologues nationaux**

Un cas spécial est ici celui de l'interaction financière avec les homologues nationaux. Les institutions membres du Comité exécutif du UNDG (PNUD, UNFPA, UNICEF, PAM) ont déjà convenu d'harmoniser la manière dont elles transfèrent des liquidités aux partenaires d'exécution au niveau national, ce qui permet de réduire considérablement les coûts de transaction. Dans le cadre de cette approche, les Équipes de pays des Nations Unies examineront conjointement les capacités des pays partenaires dans le domaine de la gestion des fonds publics, s'inspirant d'évaluations analogues faites par d'autres partenaires de développement ou y participant. Dans le cas où des lacunes en matière de capacités ont été identifiées dans ce domaine, les institutions travailleront avec leurs partenaires à y remédier.

- **Lancer de nouvelles modalités de transfert de liquidités, y compris la conduite d'un examen des capacités en matière de gestion financière, et travailler avec les homologues pour remédier aux lacunes identifiées en matière de capacités.**

Pour permettre aux homologues nationaux de gérer efficacement la coopération pour le développement, les institutions membres du UNDG reconnaissent la nécessité de mettre les données sur l'appui fourni à la disposition des homologues nationaux. Si ce n'est pas nécessaire pour que l'aide financière parvienne au Trésor du pays bénéficiaire, il est important que l'appui de l'ONU soit bien visible et que l'on comprenne qu'il répond aux priorités nationales tel qu'exprimées dans le budget et les documents connexes.

- **D'ici à la fin de 2006, l'information sur l'ensemble de l'aide en provenance des institutions membres du UNDG sera portée à la connaissance des gouvernements nationaux, de manière que cette aide puisse apparaître dans les budgets nationaux**

#### **4. Application et suivi du présent Plan d'action**

L'application du présent Plan d'action exigera un suivi au niveau de chaque institution de même qu'à travers les mécanismes inter-agences du UNDG.

Le Groupe de travail du UNDG sur le CAD (OCDE), Harmonisation & alignement, a reçu pour mission de surveiller la mise en oeuvre de ce plan d'action, de faire rapport sur ses progrès et de formuler des recommandations en vue des décisions pratiques que le Groupe du Programme du UNDG prendra dans l'avenir.

Juillet 2005

## Annexe 1 : Mesures du UNDG au titre de la suite à donner à Paris :

Initiative	Date fixée/cible	Responsable
<b>Mettre les plans nationaux de développement au centre de la programmation de l'ONU au niveau national</b>		
Examiner avec toutes les Équipes de pays des Nations Unies leur contribution au travail analytique national, par exemple dans la préparation des PRS, et encourager un travail analytique conjoint chaque fois que possible	Septembre 2005	Directeurs régionaux (Institutions chefs de file) <sup>1</sup>
Aider les pays partenaires à élaborer des PRS nationaux basés sur les OMD et incorporer les autres engagements de la Déclaration du Millénaire	En cours	Réseau des OMD
Fournir des directives aux Équipes de pays des Nations Unies sur l'appui aux homologues nationaux concernant la mise en oeuvre, le suivi et évaluation des PRS	Décembre 2005	Groupe des programmes <sup>2</sup>
Aider les pays partenaires à établir et mettre en oeuvre les matrices provisoires de résultats, s'il y a lieu	En cours	Groupe des programmes
Veiller à ce que tous les cycles de programme de pays de l'ONU soient synchronisés avec les cycles nationaux de planification	En cours	Directeurs régionaux
Veiller à ce que les résultats de l'UNDAF dérivent des priorités et plans nationaux	En cours	Directeurs régionaux
Aider les pays partenaires au sujet des arrangements en matière d'appui sectoriel	En cours	Groupe des programmes
Convertir l'engagement pris concernant l'appui sectoriel en directives pratiques	Décembre 2005	Groupe des programmes
Fournir aux Équipes de pays des Nations Unies des directives concernant les initiatives sectorielles/thématiques, y compris les fonds mondiaux et les initiatives régionales	Décembre 2005	Groupe des programmes
<b>Renforcer les capacités nationales</b>		
Examiner et redéfinir le concept de "renforcement des capacités" pour donner suite au TCPR et à la Déclaration de Paris	Janvier 2006	Groupe des programmes
Mettre en lumière l'importance du "renforcement des capacités" dans les directives concernant le BCP/l'UNDAF et veiller à ce que les Équipes de pays des Nations Unies remédient systématiquement aux lacunes identifiées en matière de capacités.	Janvier 2006	Groupe des programmes
Travailler avec les pays partenaires à établir et mettre en oeuvre les stratégies nationales de création de capacités dans la suite à donner à Paris	Appui en cours; l'appui à la création de capacités sera inclus à 100 % dans les programmes coordonnés à partir de 2006	Équipes de pays des Nations Unies
Élaborer des directives à l'intention des Équipes de pays des Nations Unies sur la manière d'assister le suivi de la Déclaration de Paris et l'établissement de rapports, en s'inspirant de modèles tels que le Groupe de suivi indépendant en Tanzanie et en utilisant les processus existants d'établissement de rapports sur les OMD afin de contrôler l'efficacité de l'aide, dans le cadre de l'OMD 8	Octobre 2005	Groupe des programmes
<b>Utiliser de plus en plus et renforcer les systèmes nationaux</b>		
Les institutions membres du UNDG amenderont toutes les réglementations qui empêchent l'utilisation des systèmes nationaux dans les domaines des rapports sectoriels, du suivi et évaluation, des examens annuels de performance, des rapports intérimaires et des achats, sous réserve de l'approbation du conseil.	Réglementations amendées d'ici décembre 2005 (sous réserve de l'approbation du conseil); Utilisation des systèmes nationaux de gestion des finances publiques (PFM) et d'achats pour 50 % au moins du financement du UNDG d'ici décembre 2006	Groupes des programmes et de la gestion <sup>3</sup>
Inclure un examen systématique des systèmes nationaux dans le bilan commun de pays, examen sur la base duquel il sera décidé si l'on doit s'en remettre à ces systèmes pour décider si l'on doit s'en remettre à ces systèmes ou s'il faut remédier aux lacunes identifiées en matière de capacités	Décembre 2005	Groupe des programmes et de la gestion
Lancer de nouvelles modalités de transfert de liquidités, y compris la conduite d'un examen des capacités en matière de gestion financière, et travailler avec les homologues pour remédier aux lacunes identifiées en matière de capacités.	15 pays en 2005, 19 en 2006, 37 en 2007	Groupe de la gestion
D'ici la fin de 2006, l'information sur l'ensemble de l'aide en provenance des institutions membres du UNDG sera portée à la connaissance des gouvernements nationaux, de manière que cette aide apparaisse dans les budgets nationaux	Info sur tous les flux d'aide à la disposition des homologues à la fin de 2006	Groupe de la gestion

<sup>1</sup> Le UNDG a identifié les institutions chefs de file pour chaque région, qui coordonneront un soutien interinstitutions de qualité à la programmation commune de pays.

<sup>2</sup> Le Groupe des programmes du UNDG rassemble des membres du personnel de toutes les institutions du système des Nations Unies afin d'élaborer des directives conjointes pour les Équipes de pays des Nations Unies et promouvoir l'harmonisation des politiques.

<sup>3</sup> Le Groupe de la gestion du UNDG est l'homologue du Groupe des programmes susmentionné; il est chargé des opérations et de la gestion

## Annexe 2 : Mesures du UNDG en réponse aux indicateurs de la Déclaration de Paris

Indicateurs de Paris			Mesures correspondantes du UNDG	
	CONTRÔLE	OBJECTIFS pour 2010	Mesures déjà prises	Mesures prévues/But du UNDG
1	Les Partenaires ont des stratégies de développement opérationnelles – un certain nombre de pays disposent de stratégies nationales de développement (notamment des PRS) qui comportent de claires priorités stratégiques liées à un cadre de dépenses à moyen terme et dont les budgets annuels rendent compte.	<b>Au moins 75 %*</b> des pays partenaires ont des stratégies de développement opérationnelles	Appui aux Équipes de pays des Nations Unies pour qu'elles assurent la prise en compte des OMD dans les PRS nationaux par l'entremise d'un "réseau des OMD" réunissant des experts venus de l'ensemble du système des Nations Unies  <a href="#">Guidance Note on UNCT Engagement in PRSPs</a>	Élaborer des directives sur l'appui des Équipes de pays des Nations Unies à la formulation, à l'application, au suivi et à l'évaluation des PRS (notamment, cadres de dépenses à moyen terme)
	ALIGNEMENT	OBJECTIFS pour 2010	Mesures déjà prises	Mesures prévues/But du UNDG
2	<b>Systèmes de pays fiables</b> – Un certain nombre de pays partenaires qui disposent de systèmes d'achats et de gestion des finances publiques ou bien a) adhèrent aux bonnes pratiques généralement acceptées, ou bien b) ont un programme de réformes en place pour introduire celles-ci.	<b>Doubler</b> la proportion de pays partenaires qui ont des systèmes fiables de gestion des finances publiques <b>Diminuer de moitié l'écart</b> – Diminuer de moitié la proportion des pays qui n'ont pas de programmes solides de réforme de la gestion des finances publiques. <b>Doubler</b> la proportion des pays partenaires qui ont des systèmes fiables d'achats. <b>Diminuer de moitié l'écart</b> – Diminuer de moitié la proportion des pays qui n'ont pas de programmes solides de réforme des systèmes d'achats.		Mise en place d'une capacité de renforcement de la gestion financière des partenaires d'exécution dans le cadre d'une approche harmonisée des transferts de liquidités opérés par les institutions du Comité exécutif du UNDG  Mise en place d'une capacité de renforcement des systèmes d'achat (notamment par le PNUD)
3	<b>Les flux d'aide sont alignés sur les priorités nationales</b> – Le pourcentage des flux d'aide au secteur gouvernemental est indiqué dans les budgets nationaux des pays partenaires.	<b>Diminuer de moitié l'écart</b> – Diminuer de moitié la proportion des flux d'aide au gouvernement ne passant pas par les budgets nationaux (85 % au moins de ces flux sont signalés dans les budgets).		But : L'information sur 100 % des flux d'aide sera à la disposition des homologues nationaux à compter de 2006
4	<b>Renforcer les capacités par un soutien coordonné</b> – Le pourcentage de l'appui des donateurs à la création de capacités fourni par l'entremise de programmes coordonnés est conforme aux stratégies nationales de développement des partenaires'.	<b>Diminuer de moitié les flux d'aide</b> passant par des programmes coordonnés en harmonie avec les stratégies nationales de développement des partenaires		Mettre en relief l'importance de la "création de capacités" dans les <a href="#">CCA/UNDAF Guidelines</a> et veiller à ce que les Équipes de pays des Nations Unies remédient systématiquement aux lacunes identifiées en matière de capacités  Assister les pays partenaires dans l'élaboration et l'application des stratégies nationales de création de capacités dans le cadre de la suite à donner à Paris  But : 100 % du soutien à la création de capacités font partie des programmes coordonnés à partir de 2006

	<b>ALIGNEMENT</b>	<b>OBJECTIFS pour 2010</b>	<b>Mesures déjà prises</b>	<b>Mesures prévues/But du UNDG</b>
<b>5</b>	Utilisation des systèmes de gestion des finances publiques (PFM) – Pourcentage de donateurs et de flux d'aide utilisant les systèmes d'achats et/ou de gestion des finances publiques des pays partenaires qui ou bien a) adhèrent à de bonnes pratiques généralement acceptées, ou bien b) ont un programme de réformes en place pour introduire celles-ci.	<p><b>Diminuer de moitié l'écart</b> – Diminuer de moitié la proportion des flux d'aide qui n'utilisent pas les systèmes nationaux de PFM.</p> <p><b>Diminuer de moitié l'écart</b> – Diminuer de moitié la proportion des donateurs qui n'utilisent pas les systèmes nationaux de PFM.</p> <p><b>Diminuer de moitié l'aide</b> acheminée par l'entremise des systèmes nationaux d'achats.</p> <p><b>Diminuer de moitié l'écart</b> – Diminuer de moitié la proportion de donateurs qui n'utilisent pas les systèmes nationaux d'achat.</p>		But du UNDG : > 50 % à la fin de 2006
<b>6</b>	Renforcer la capacité en évitant les structures de mise en oeuvre parallèles – Nombre d'unités parallèles d'exécution des projets (Project Implementation Units – PIU).	<b>Diminuer de moitié le nombre</b> d'unités parallèles d'exécution des projets par pays.		Partout où existent des PIU, l'Équipe de pays des Nations Unies soutient la création de capacités nationales et aide à élaborer des plans de transition pour faire pleinement usage des systèmes nationaux
<b>7</b>	L'aide est plus prévisible – Pourcentage des décaissements d'aide effectués conformément à des calendriers convenus dans les cadres annuels ou pluriannuels.	<b>Diminuer de moitié l'écart</b> – Diminuer de moitié la proportion des décaissements d'aide non effectués avant la fin de l'exercice fiscal.	Les Plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement incluent les contributions planifiées au cours du prochain cycle de programme, d'une durée de 3 à 5 ans	
<b>8</b>	L'aide n'est pas liée – Pourcentage de l'aide bilatérale qui n'est pas liée.	Progrès continu d'année en année	Sans objet	Sans objet
	<b>HARMONISATION</b>	<b>OBJECTIFS pour 2010</b>	<b>Mesures déjà prises</b>	<b>Mesures prévues/cibles du UNDG</b>
<b>9</b>	Utilisation d'arrangements ou de procédures communs – Pourcentage de l'aide fournie dans le cadre d'approches basées sur les programmes	<b>Les deux tiers de l'aide</b> sont fournis dans le cadre d'approches basées sur les programmes.	<a href="#">UNDG Policy Position on Sector Support</a> a été approuvé en 2005	Orientation fournie aux Équipes de pays des Nations Unies pour la mise en oeuvre du document directif
<b>10</b>	Encourager une analyse commune – Pourcentage a) des missions de pays et/ou b) du travail analytique au niveau national, y compris les examens diagnostiques, qui sont menés en commun.	<p><b>Un tiers</b> des missions de donateurs sur le terrain est commun.</p> <p><b>Deux tiers</b> du travail analytique national sont communs.</p>	<p>Les institutions des Nations Unies procèdent en commun à leur analyse de pays par l'entremise des bilans communs de pays, qui s'inspirent de plus en plus du travail analytique national ou qui l'alimentent</p> <p>La politique d'appui sectoriel comporte l'engagement de réduire le nombre des missions sur le terrain</p>	<p>Examiner avec toutes les Équipes de pays des Nations Unies leur contribution au travail analytique national, par exemple dans la préparation des PRS, et encourager le travail analytique commun chaque fois que possible</p> <p>Synchroniser le moment et la durée des cycles de programmation des Nations Unies avec les cycles nationaux pour tous les nouveaux programmes de pays, d'ici à 2007.</p>

	<b>GÉRER POUR OBTENIR DES RÉSULTATS</b>	<b>OBJECTIFS pour 2010</b>	<b>Mesures déjà prises</b>	<b>Mesures prévues/But du UNDG</b>
<b>11</b>	Cadres axés sur les résultats – Nombre de pays disposant de cadres d'évaluation de la performance transparents et contrôlables afin d'évaluer les progrès réalisés en comparaison a) des stratégies nationales de développement et b) des programmes sectoriels.	<b>Diminuer de moitié l'écart</b> – Diminuer de moitié la proportion des pays qui ne disposent pas de cadres d'évaluation de la performance transparents et contrôlables. <b>Diminuer de moitié l'écart</b> – Diminuer de moitié la proportion des programmes sectoriels qui ne disposent pas de cadres d'évaluation de la performance transparents et contrôlables.		Soutien aux pays partenaires dans l'élaboration des PRS nationaux et des programmes sectoriels, de même qu'au moyen d'initiatives ciblées en matière de création de capacités
	<b>EXERCICE MUTUEL DES RESPONSABILITÉS</b>	<b>OBJECTIFS pour 2010</b>	<b>Mesures déjà prises</b>	<b>Mesures prévues/But du UNDG</b>
<b>12</b>	Exerce mutuel des responsabilités – Nombre de pays partenaires qui entreprennent des évaluations mutuelles des progrès réalisés dans la mise en oeuvre des engagements convenus sur l'efficacité de l'aide, y compris ceux figurant dans la présente déclaration.	<b>Tous les pays partenaires</b> ont mis en place des examens de l'évaluation mutuelle		Orientation donnée aux Équipes de pays des Nations Unies concernant la manière d'assister le suivi de la Déclaration de Paris.